



UNJSPF

United Nations Joint
Staff Pension Fund

LE SYSTEME D'AJUSTEMENT DES PENSIONS et LES DEVISES DE PAIEMENT

13 novembre 2025 – Services à la clientèle et sensibilisation de la CCPPNU

Bangkok-Genève-Nairobi-New York

- Cette présentation est mise à la disposition des participants, retraités et autres bénéficiaires de la CCPPNU pour leur information.
- En cas d'ambiguïté ou d'incohérence entre les informations fournies dans le présent document et les Statuts, le Règlement et le Système d'ajustement des pensions de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, toute décision sera prise sur la base des dispositions prévues, contenues dans lesdits Statuts, Règlement et Système d'ajustement des pensions.
- Si cette présentation est assurée par un personnel autre que celui de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations unies, toute ambiguïté ou incohérence devra également être clarifiée soit par les dispositions appropriées, soit par des communications avec le personnel de la Caisse.

1. LE SYSTEME D'AJUSTEMENT DES PENSIONS

Objectif

Mécanisme 1 : Ajustement au coût de la vie

Mécanisme 2 : la filière Dollars vs la double filière

2. LES PAIEMENTS

Les devises de paiement

Informations générales

LE SYSTEME D'AJUSTEMENT DES PENSIONS

OBJECTIF:

- **Préserver le pouvoir d'achat d'une pension, de l'inflation et le cas échéant, des fluctuations monétaires.**

LES PRESTATIONS CONCERNEES:

- **Toutes les prestations périodiques:**
 - ✓ Retraite normale
 - ✓ Retraite anticipée
 - ✓ Invalidité ou de conjoint survivant
 - ✓ Pension d'enfant
 - ✓ Personne indirectement à charge
 - ✓ Différée..... *seulement à partir de 55 ans!!*



FRÉQUENCE D'AJUSTEMENT

- Annuellement, le 1er avril, **si** l'indice des prix à la consommation* du pays concerné a **augmenté d'au moins 2 %**, depuis la date du dernier ajustement.
- Semestriellement, le 1er avril et le 1er octobre, **si** l'indice des prix à la consommation a augmenté de **10 %** ou plus, depuis l'ajustement d'avril de la même année.

(Octobre 2025 : Turquie (16.7 %), Bolivie (15.5))

* **Les IPC proviennent du Bulletin Mensuel de Statistique.** (Division de statistique du Département des Affaires Economiques et Sociales (DAES) du Secrétariat de l'ONU)

- ✓ **Le premier ajustement sera réduit de 0,5 %.**
- ✓ **Les ajustements peuvent également être négatifs**

LE SYSTEME D'AJUSTEMENT DES PENSIONS : mécanisme 1 UNJSPF

 CCPPNU

Français

Taille du texte

Actualités et annonces diverses

Rechercher

Recevez notre newsletter

Accès

Pour les clients

Investissements

Ressources

À propos de nous

Contactez-nous

Accès espace client

← La double filière

La double filière est une option mise à disposition par la Caisse afin que les bénéficiaires vivant dans des pays à coût de la vie élevé puissent recevoir une prestation périodique pouvant s'adapter aux changements locaux du coût de la vie. Cela n'a pas grand-chose à voir avec le choix de la devise dans laquelle vous souhaitez recevoir votre allocation périodique et dépend davantage des différences de coût de la vie entre votre pays de résidence préféré et le coût de la vie aux États-Unis.

Qu'est ce que le système de la double filière/la filière locale ?

Le système de la double filière est composé de deux éléments, la filière dollar et la filière locale.

La filière dollar

La filière locale

Comment ce système fonctionne-t-il?

Estimation à la double filière

Pour déterminer si le système de la double filière est préférable, vous pouvez exécuter une estimation à tout moment après votre cessation de service dans MSS.

La nouvelle fonctionnalité d'estimation vise à vous permettre de mieux comprendre s'il peut être intéressant pour vous de choisir cette option. Vous exécuteriez l'estimation en

Ressources

Vidéos



La double filière

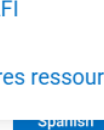
Brochures



Two-Track
(English)



La double
filière
(Français)



El sistema
doble de ajuste
(Español)

Statuts, Règlements et Système d'ajustement des pensions de la CCPPNU

À propos de l'Espace Client (MSS)

Rapports, publications et politiques

Formulaires

Modules d'apprentissage en ligne de la CCPPNU sur les pensions

Séances d'information virtuelles sur les pensions

Toutes les vidéos

Toutes les brochures

Taux de change/IPC

Recueil sur la jurisprudence de la CCPPNU

FAAFI

Autres ressources

Liens connexes

LE SYSTEME D'AJUSTEMENT DES PENSIONS : mécanisme 1 UNJSPF

INDICE DES PRIX À LA CONSOMMATION (IPC) HISTORIQUE, TAUX DE CHANGE

Taux de change/IPC

Bienvenue aux taux de change des pensions ! Veuillez sélectionner votre pays ou votre territoire pour commencer.

Si vous rencontrez des problèmes lors du chargement des données, veuillez vider le cache de votre navigateur.

Tableaux du taux de change des prestations

Pour consulter le taux de change, veuillez sélectionner un pays ou territoire

ITALY

Pour terminer, veuillez sélectionner une devise.

EURO

Afficher

13

Archives

↑

is)

Taux (milieu du mois)

Moyenne sur 36 mois

Taux trimestriel

	0.86500	0.9180	0.85600
	0.85300	0.9230	0.88100
	0.85500	0.9270	0.88100
	0.85600	0.9300	0.88100
	0.87200	0.9340	0.96000
	0.89700	0.9360	0.96000
	0.88000	0.9370	0.96000
	0.91800	0.9380	0.94800
	0.96700	0.9380	0.94800
	0.98000	0.9360	0.94800
	0.95300	0.9330	0.90200
	0.94300	0.9310	0.90200
	0.91400	0.9290	0.90200

DIFFÉRENTIEL DE COÛT DE LA VIE

<https://www.unjspf.org/fr/exchange-rate-tables/>



LE SYSTEME D'AJUSTEMENT DES PENSIONS : mécanisme 1 UNJSPF

HISTORICAL CONSUMER PRICE INDEX (CPI), EXCHANGE RATE



ITALY

AJUSTEMENT SELON L'IPC

Afficher 13 Archives

Date effective	Adjustment
April 2023	11.6
April 2022	5.3
April 2018	2.2
April 2013	2.3
April 2012	3.3
April 2011	2.8
April 2009	2.1
April 2008	4.5
April 2006	3.8
April 2004	2.4
April 2003	2.8
April 2002	2.4
April 2001	2.8

LE SYSTEME D'AJUSTEMENT DES PENSIONS : mécanisme 1 UNJSPF

INDICE DES PRIX À LA CONSOMMATION (IPC) HISTORIQUE, TAUX DE CHANGE : Exemple

PERIODE	MONTANT	TAUX IPC	MONTANT AJUSTE
31/03/2005	1,000.00		
avril-06	1,000.00	3.4% - 0.5% = 2.9%	1,029.00
avril-07	1,029.00	2.5	1,054.73
avril-08	1,054.73	4.1	1,097.97
avril-10	1,097.97	2.8	1,128.71
avril-12	1,128.71	4.5	1,179.50
avril-14	1,179.50	3.2	1,217.25
avril-17	1,217.25	3.6	1,261.07
avril-18	1,261.07	2.2	1,288.81
avril-20	1,288.81	4.2	1,342.94
avril-22	1,342.94	8.6	1,458.43
avril-23	1,458.43	6.4	1,551.77
avril-24	1,551.77	3.4	1,604.53
avril-25	1,604.53	4.4	1,675.13

LE SYSTEME D'AJUSTEMENT DES PENSIONS : mécanisme 2 UNJSPF

FILIERE DOLLAR vs DOUBLE FILIERE

FILIERE DOLLAR	DOUBLE FILIERE
▪ Position par DEFAULT	▪ FACULTATIF (à la retraite)
▪ COÛT DE LA VIE AUX ÉTATS-UNIS	▪ COÛT DE LA VIE DANS LE PAYS DE RÉSIDENCE
▪ DROITS A PRESTATION EN USD	▪ DROIT A PRESTATION EN MONNAIE LOCALE ✓ <i>Conversion avec le taux de change moyen sur 36 mois (à la date de la séparation)</i>
▪ POSSIBILITÉ D'OPTER POUR LA DOUBLE FILIERE À TOUT MOMENT	▪ NORMALEMENT PAS DE RETOUR POSSIBLE À LA FILIERE USD (<i>Exception :</i> ✓ <i>si le pays est suspendu de la double filière</i> ✓ <i>Résultats aberrants : examen au cas par cas</i>)

LE SYSTEME D'AJUSTEMENT DES PENSIONS : mécanisme 2 UNJSPF

FILIERE DOLLAR vs DOUBLE FILIERE

FILIERE DOLLAR	DOUBLE FILIERE
PREUVE DE RÉSIDENCE PAS NÉCESSAIRE	PREUVE DE RÉSIDENCE REQUISE (y compris chaque fois que vous changez de pays de résidence)- (Cf formulaires Pens.E/10 et E/11 et les exemples de pièces justificatives considérées comme acceptable (Lien) unjspf.org)
CHANGEMENT DE PAYS DE RÉSIDENCE => PAS de changement du montant de la prestation)	CHANGEMENT DE PAYS DE RÉSIDENCE => NOUVEAU CALCUL DU MONTANT DE LA PRESTATION

LE SYSTEME D'AJUSTEMENT DES PENSIONS : mécanisme 2 UNJSPF

FILIERE DOLLAR vs DOUBLE FILIERE

FILIERE DOLLAR	DOUBLE FILIERE
▪ DEVISE DE PAIEMENT (parmi 18) SUR LE COMPTE/LA BANQUE DE VOTRE CHOIX ✓ <i>Pas de minimum, pas de maximum</i>	▪ DEVISE DE PAIEMENT (parmi 18) SUR LE COMPTE/LA BANQUE DE VOTRE CHOIX ✓ <i>Minimum et maximum sont calculés</i> Recommendation : Gardez la même devise de paiement que celle de votre pays de résidence (si possible) pour éviter les fluctuations

1. Dollar
2. Euro (EUR)
3. Franc suisse (CHF)
4. Livre sterling (GBP)
5. Dollar canadien (CAD)
6. Dollar australien (AUD)
7. Dollar néo-zélandais (NZD)
8. Dollar de Singapour (SGD)
9. Yen japonais (JPY)

10. Couronne danoise (DKK)
11. Couronne norvégienne (NOK)
12. Couronne suédoise (SEK)
13. Roupie indienne (INR)
14. Roupie pakistanaise (PKR)
15. Franc CFA (XAF et XOF)
16. Peso chilien (CLP)
17. Nuevo Sol péruvien (PEN)
18. Rouble russe

LE SYSTEME D'AJUSTEMENT DES PENSIONS

FLUCTUATION DES PAIEMENTS

FILIERE
(calcul)

(USD
1,000 par mois)

Conversion
au taux
trimestriel
de l'ONU

Paieement dans les 18 Devises du
système de paye (au choix)

DEVISE	1 AVR	MAI-JUI-JUIL
USD	1.000	1,000.00
EUR	0.914	914.00
CHF	0.875	875.00
GBP	0.785	785.00
CAD	1.353	1,353.00
AUD	1.533	1,533.00
NZD	1.665	1,665.00
SGP	1.349	1,349.00
JPY	145.570	145,570.00
DKK	6.812	6,812.00
NOK	10.537	10,537.00
SEK	10.799	10,799.00
INR	82.730	82,730.00
PKR	303.946	303,946.00
XOF	599.485	599,485.00
XAF	599.485	599,485.00
CLP	855.000	855,000.00
PEN	3.685	3,685.00
RUB	95.942	95,942.00

Le montant peut
changer tous les
trimestres, si la
devise de
paiement est
différente du
Dollar US!!

LE SYSTEME D'AJUSTEMENT DES PENSIONS

MECANISME DE PAIEMENT de la DOUBLE FILIERE– VIDEO RECAPITULATIVE



LE SYSTEME D'AJUSTEMENT DES PENSIONS

Que dois-je faire si je souhaite opter pour la double filière ?

- Consultez le livret « **La double filière** » **AVANT** de prendre une décision.
- **Exécutez une estimation** dans votre Espace client (MSS), une fois votre pension mise en paiement.
- **Contactez la Caisse** pour obtenir des informations détaillées et avoir une discussion
- **PAS DE DÉCISION HÂTIVE**, sur la base d'un trimestre de fluctuation. Regardez les tendances ! La décision est **IRREVOCABLE**

Pensez à votre avenir **AVANT** de prendre une décision.



LE SYSTEME D'AJUSTEMENT DES PENSIONS



Que dois-je faire si je souhaite opter pour la double filière ?

THEMES – à partir du site de la Caisse:

[Two-Track Pension Adjustment System - UNJSPF](#) ,
[La double filière - UNJSPF](#)

BROCHURES – Disponibles en 3 langues à partir de la rubrique « Ressources » :

<https://www.unjspf.org/wp-content/uploads/2024/03/Two-Track-EN.pdf>

<https://www.unjspf.org/wp-content/uploads/2024/03/Two-Track-FR.pdf>

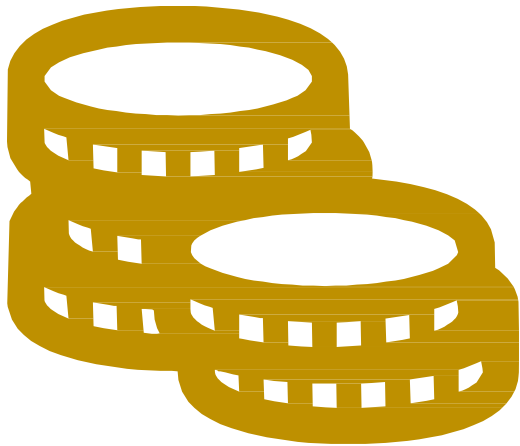
https://www.unjspf.org/wp-content/uploads/2017/10/brochure-two_track2010_spa.pdf

TUTORIEL – vidéos disponibles sous la rubrique « Ressources »:

<https://www.youtube.com/watch?v=zE0iSMh-ddg>

<https://www.youtube.com/watch?v=y8PYH0ID9kl&list=PLbv57VCEBszrlrBUmq-6i7sk2AHyFKwJl&index=19>

PAIEMENTS



INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LES PAIEMENTS – PAIEMENTS HEBDOMADAIRES

- **Palements hebdomadaires** : Tous les paiements effectués en dehors de l'exécution de la paie mensuelle.
- **Ils se composent de :**
 - Somme en capital
 - versement de départ au titre de la liquidation des droits
 - Versement résiduel
 - Pension rétroactive
 - Réémission des paiements retournés/annulés
 - Paiement des paiements suspendus et retenus

Date de valeur des **PAIEMENTS HEBDOMADAIRES** (= date à laquelle le Fonds autorise les banques à débloquer les paiements) : Tous les jeudis

INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LES PAIEMENTS – LA SOMME EN CAPITAL

PAIEMENT DE LA SOMME EN CAPITAL

DEVISE DEMANDEE	CALC & PAIE PAR LA CAISS	CONVERSION PAR BNQ (Cais.) @Taux de la bnq	DEVISE RECUE PAR BENEFICIAIRE
 USD	 USD	 USD	 USD
 EURO	 USD	 USD →  EURO	 EURO
 CHF	 USD	 USD →  CHF	 CHF

INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LES PAIEMENTS – PAIEMENTS MENSUELS

- Tous **les paiements sont en fin de mois** : les prestations d'avril 2025 sont payables à la fin d'avril 2025.
- **Dates de valeur** (date à laquelle le Fonds autorise les banques à débloquer les paiements):
 - ✓ **Pensions mensuelles en USD versées aux États-Unis** sont versées le **dernier jour ouvrable du mois** (les pensions d'avril 2025 ont été versées le 30 avril 2025)
 - ✓ **Toutes les autres Pensions mensuelles** sont versées **la veille du dernier jour ouvrable du mois** (les pensions d'avril 2025 ont été versées le 29 avril 2025)
- **Changement de compte bancaire** : Jusqu'à deux fois par an
- **Paiements par chèque** sont datés du premier jour du mois suivant (les paiements par chèque d'avril 2025 sont datés du 01 mai 2025)

INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LES PAIEMENTS – PAIEMENTS MENSUELS

- Chaque paiement de pension doit être effectué par virement bancaire sur **un seul compte bancaire** détenu ou codétenu par le bénéficiaire.
- La prestation de pension **ne peut pas être partagée volontairement par le bénéficiaire**. MAIS peut être scindée pour respecter une obligation légale de pension alimentaire à l'ex-époux en cas de divorce (article 45)
- **Deux prestations distinctes** appartenant au même bénéficiaire (p. ex. pension de retraite + prestation de survivant) **peuvent être versées ensemble en un seul versement** (élément agrégé) ou séparément sur deux comptes bancaires différents.

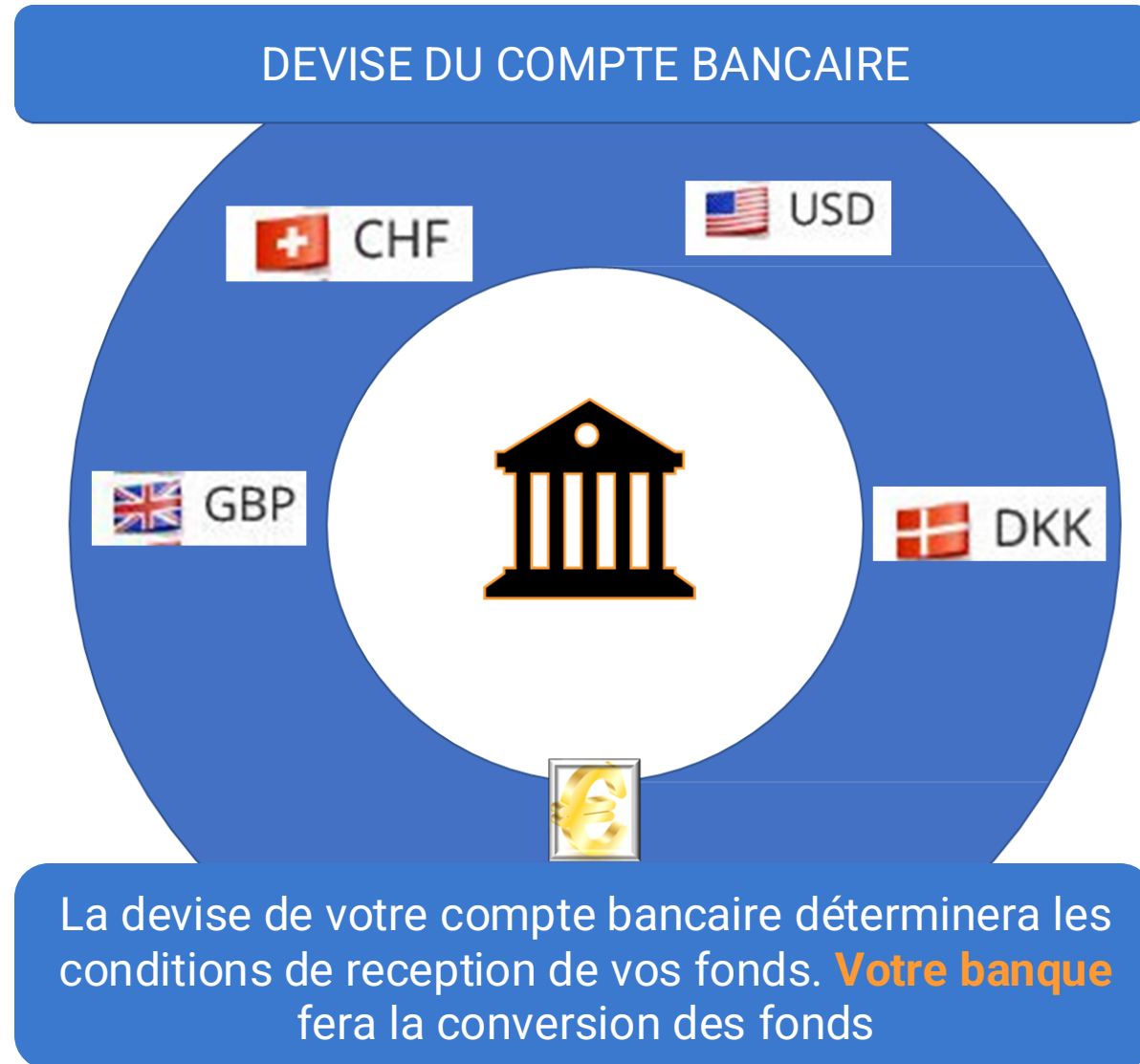
INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LES PAIEMENTS – PAIEMENTS MENSUELS

- **Les pensions enfants** peuvent être versées séparément sur un compte bancaire appartenant au retraité, à l'enfant ou détenu conjointement.
- Normalement, toutes les pensions mensuelles sont versées chaque mois...
- ...Cependant, les **PETITES PENSIONS** (400 USD ou moins par mois) peuvent être payées à terme échu trimestriellement, semestriellement ou annuellement à la demande du bénéficiaire. Les paiements seront retenus et débloqués automatiquement à la fin de chaque cycle.

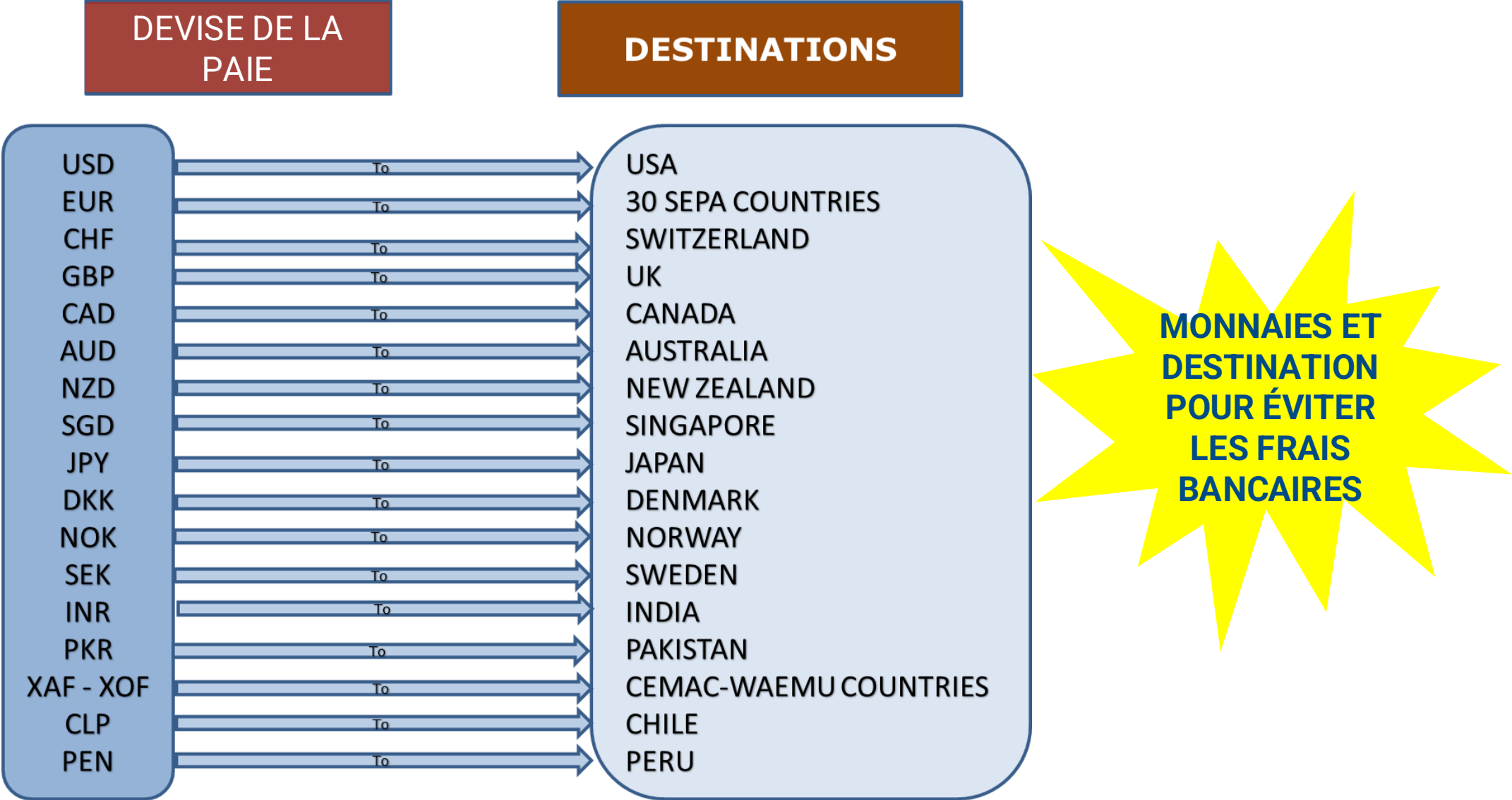
Remarque : Cette option n'est pas compatible avec les déductions ASHI !

PAIEMENTS

INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LES PAIEMENTS



INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LES PAIEMENTS – PAIEMENTS MENSUELS





UNJSPF

United Nations Joint
Staff Pension Fund

MERCI!!

Q&R